

Vernay

Nom : Vernay Numéro matricule du recrutement : 1024

Prénoms : Eli, Etienne Surnom : _____ Classe de mobilisation : 1897

ÉTAT CIVIL

Né le 9 Juin 1877 à S. Georges d'Espéranche, canton d'Lespignan, département de l'Isère, résidant à S. Georges d'Espéranche, canton d'Lespignan, département de l'Isère, profession de cultivateur

Fils de Jean Triron et de Chopard Suzanne, domiciliés à S. Georges d'Espéranche, canton d'Lespignan, département de l'Isère

N° 21 de tirage dans le canton d'Lespignan

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses)

Services Auxiliaires

Compris dans la 6 partie de la liste du recrutement cantonal (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Adjoint en 1898: faiblesse (hydrocèle)

Passé dans la 1^{re} de l'armée active le 1^{er} Oct 1901

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SÉRIE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.	Domiciles R. V. (1)
1 ^{er} Janvier 1901	Rieupeupier Canton de Bourg d'Oisans	Grenoble	R
1 ^{er} Mai 1911	Grenoble Aquitaine 2 ^e arrondissement	Grenoble	R
1 ^{er} Mars 1912	Grenoble 4 ^{ème} arrondissement	Grenoble	R
26 8 ^{ème} 1913	Paris, 10 ^{ème} arrondissement	Paris	R
1 ^{er} Août 1915	Lezignan	Alphonse B.C.	R
20 Août 1915	Paris, 10 ^{ème} arrondissement Montparnasse	Seine Central (14 ^{ème} arr.)	R

ÉPOQUE
2 LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre
1901	1911	1917	1923	1923
		1918		1922

Campagnes.

Alphonse: du 5 août 1914 au 1^{er} Mars 1915
- et - : du 20 août 1915 au 1^{er} Mars 1917

Décorations.

à 03 03 ordre de la Brigade
Commissaire et une croix de 1^{er} ordre
d'investissement et un sacrifice re-
-mandés sous les ordres
d'investissement des 23 et 25 août 1915
ou non et sans les blessés de sa
batterie avec un calme qui com-
-posé à fois 2^{ème} - 2^{ème} de la
Division 11^{ème} B.C. " Vernay Elie
- familiar modèle est prodigué
à Verdun, dans la somme-
- ou et a été blessé et dans l'état
- tous les jours un camarade
- était en danger - A travers
- devant " l'attaque " l'administration d'un
- Colonel qui lui a remis la Croix
- de Guerre " sous le feu même
- de l'ennemi - Mort au champ
- d'honneur le 24. 7. 1917.
- Croix de Guerre émise St. Maurice et
- 3^{ème} argente

Vernay

Nom : _____
 Prénoms : *Eli, Etienne* Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : *1024*
 Classe de mobilisation : *1897*

ÉTAT CIVIL.

Né le *9 Juin 1874*, à *S^t Georges d'Espéranche*, canton d'*Bezuieu*, département de *l'Isère*, résidant à *S^t Georges d'Espéranche*, canton d'*Bezuieu*, département de *l'Isère*, profession de *cultivateur*, fils de *Jean Pierre* et de *Chopard Suzanne*, domiciliés à *S^t Georges d'Espéranche*, canton d'*Bezuieu*, département de *l'Isère*

N° *21* de tirage dans le canton d'*Bezuieu*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Services auxiliaires
(Limitation des mouvements de service droit)
 Compris dans la *6*° partie de la liste du recrutement cantonal (_____° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Ajourné en 1898: faiblesse (hydracèle)

1897 - 1024

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou H résidences.
<i>14 Janvier 09</i>	<i>Riccardone</i>	<i>Grenoble</i>	<i>R</i>
<i>14 Mai 1911</i>	<i>Grenoble Aquin des Allouettes</i>	<i>Grenoble</i>	<i>R</i>
<i>3 Mars 1912</i>	<i>Grenoble Truc de la Bérarde</i>	<i>Grenoble</i>	<i>R</i>
<i>26 Mars 1915</i>	<i>Paris, 108^{ème} Montmartre</i>	<i>Paris</i>	<i>R</i>
<i>14 Août 1915</i>	<i>Grigney</i>	<i>Rhône BC</i>	<i>R</i>
<i>20 Août 1915</i>	<i>Paris, 108^{ème} Montparnasse</i>	<i>Seine Central (14^{ème} arrt.)</i>	<i>D</i>

ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

La disponibilité de l'armée active.	La réserve de l'armée active.	L'armée territoriale.	La réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<i>1^{er} Novembre 1901</i>	<i>1^{er} Novembre 1911</i>	<i>1^{er} Novembre 1917</i>	<i>1^{er} Novembre 1923</i>
		<i>1^{er} OCTOBRE 1918</i>	<i>1^{er} OCTOBRE 1918</i>	<i>1^{er} OCTOBRE 1920</i>

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____ du _____ au _____
 Libéré du service militaire le _____

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1830.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour ceux compris dans la 5° partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
 Pour ceux compris dans la 6° liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
 Pour ceux compris dans la 7° liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la loi.)